

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 12.058

L'An deux Mille Douze, le 26 mars à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 20 mars 2012

DATE D'AFFICHAGE

Le 20 mars 2012

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme DAUZIDOU, adjoints,

M. CAU, M. CHABASSE, M. DENIS, Mme DESCHANP, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. GUIARD, M. LABIA, Mme LEFEBVRE, Mme MAIRE, M. MERLE, M. PATRUX, M. PAVON, M. REVOLAT, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : Mme PELTIER représentée par M. QUENTIN
Mme CIRAUD-LANOUE représentée par M. SIMONNET
Mme BARRAUD DUCHERON représentée par Mme SERRE
M. LAPOUGE représenté par M. GUIARD
M. MEGLIO représenté par M. GIRAUD
M. PRUDENCIO représenté par Mme DUMAS
M. COASSIN représenté par M. LABIA

ETAIT ABSENT-EXCUSE : Néant

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de présents :	26
Nombre de votants :	33

Mme Marie-José DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : **CONVENTION D'OBJECTIFS CONCLUE ENTRE LA VILLE DE ROYAN ET L'ASSOCIATION ROYAN VAUX ATLANTIQUE FOOTBALL CLUB (RVAFC), POUR L'ANNEE 2012 - AVENANT N°1**

RAPPORTEUR : M. BESSON

VOTE : UNANIMITE

Par délibération n° 12.034 en date du 9 février 2012, le Conseil Municipal a attribué une subvention de 24.000 euros (vingt-quatre mille euros) au profit de l'Association Royan Vaux Atlantique Football Club (RVAFC).

En plus de cette subvention, la Commission des Sports a attribué une subvention complémentaire de 6.000 euros (six mille euros), portant la subvention totale à 30.000 €(trente mille euros).

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention complémentaire, d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'objectifs conclue avec l'Association Royan Vaux Atlantique Football Club (RVAFC) et d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint à le signer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- VU l'avis de la Commission Culturelle,
- VU le projet de convention,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- d'attribuer une subvention complémentaire de 6.000 euros (six mille euros) à l'Association Royan Vaux Atlantique Football Club (RVAFC), portant la subvention totale à 30.000 € (trente mille euros).
- d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'objectifs conclue avec l'Association Royan Vaux Atlantique Football Club (RVAFC).
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer l'avenant n°1.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 28 mars 2012

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint,
Bernard GIRAUD